

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 décembre 2023

Certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CA 2023 – 42 Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni le mardi 19 décembre 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN

M. Francis PECQUENARD

M. Marc GUERRINI

M. Didier GARNIER

M. Stéphane LEMOINE

M. Alain BELLAMY

Mme Karine DORANGE

Mme Evelyne DELAPLACE

M. Olivier HOUDY

M. François BELHOMME

Membre(s) excusé(s) :

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

M. Bertrand MASSOT

M. Pierre SANIER

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Mme Elisabeth FROMONT ayant donné pouvoir à Mme Karine DORANGE

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent Alexis BADAIRE ; Adjudant-chef Franck CATRY ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, référent sureté et sécurité

Excusé(s) : Sergent-chef Loïc BERTHELOM représenté par Sergent Alexis BADAIRE ; Emmanuel DUPONT, Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers ; M. Thomas BENOIT

Présents de droit :

M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ; M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ; Capitaine Jennifer DAVID, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu l'article L3312-1 du CGCT qui prévoit que le président présente un rapport dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif sur :

- les orientations budgétaires de l'exercice ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;

- la structure et la gestion de la dette.

028-282800366-20231219-CA_2023_42_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Vu la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2023 n° CA 2023-34 sur les contributions/2024 des communes et des EPCI.

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu la délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2023 n° CA 2023-34 adoptant le rapport sur l'évolution des ressources et des charges (RERC) prévisibles à venir.

Considérant que le SDIS dispose d'un seul budget principal.

Les orientations budgétaires 2024 s'appuient notamment sur les éléments présentés en octobre dans le RERC.

Pour 2024, le budget prévisionnel est estimé à 60 millions d'euros (44 millions d'euros en fonctionnement et 16 millions en investissement).

A ce stade, des éléments financiers essentiels sont estimés (résultat de l'année 2023). Les chiffres définitifs seront connus au moment de l'élaboration du Budget Principal qui sera présenté en février 2024.

Une présentation détaillée est annexée au présent rapport.

Le CASDIS a débattu sur les orientations budgétaires pour 2024 pour le budget principal.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /